

BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Session 2007

EP3

1^{ERE} PARTIE : ANALYSE DE DOSSIER

DOSSIER CORRIGE

CE DOSSIER COMPREND :

⇒ DOSSIER CORRIGE

DC 1 / 7 à DC 7 / 7

National	SESSION 2007	Série 1	CORRIGE	TIRAGE
Examens : BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER			Code examen : BEP : 31101	
Epreuve : EP3 Analyse			Durée totale: 5 H 00	Coef. : BEP 3
Partie EP3.1 : Analyse de dossier			Durée: 2 h 30	1/7

SOMMAIRE : FICHE DES SAVOIR-FAIRE ET BAREME

Page	Question	Code	Savoir faire	Points
Thème 1 : communication				
4/7	01	C101	S'informer : rechercher des informations/2,0
	02	C102	S'informer : décoder des informations/2,0
	03	C103	Evaluer les écarts de qualité/4,0
Thème 2 : gestion, calcul de coûts				
5/7	04	C103	S'informer : organiser des informations/4,0
	05	C205	Traiter - décider : établir un diagnostic/2,0
	06		/2,0
Thème 3 : analyse de l'entreprise				
6/7	07	C205	Traiter - décider : établir un diagnostic/4,0
	08		/4,0
	09		/4,0
7/7	10	C309	Réaliser : évaluer les écarts de qualité Rechercher et proposer des solutions/2,0
Total			/30
LES ANNEXES DOSSIER RESSOURCES				
3/8	Annexe 1	Lettre de voiture		
4/8	Annexe 2	Compte rendu d'incident		
4/8	Annexe 3	Note de service		
5/8	Annexe 4	Réglementation générale		
6/8	Annexe 5	CACES		
7/8	Annexe 6	Facture		
8/8	Annexe 7	Informations complémentaires		
Total			/20

BEP CSTR	SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse		Page 2 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

TRAVAIL A REALISER

SITUATION PROFESSIONNELLE

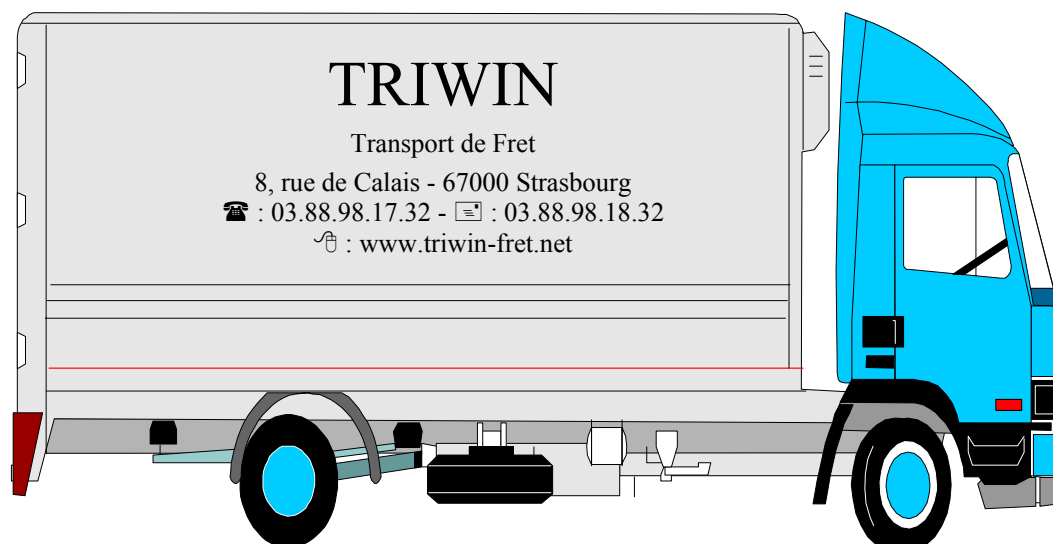
Vous êtes titulaire d'un BEP conduite et services dans le transport routier. Vous n'êtes pas titulaire du CACES. Depuis votre sortie du lycée, vous travaillez dans l'entreprise de transport TRIWIN.

Ce jour, vous vous présentez à 16 heures, chez le destinataire Boissons LECLERC pour livrer le lot décrit sur la lettre de voiture, (**annexe n° 1**)

Un autre enlèvement vous attend chez un deuxième destinataire avant la fermeture de l'établissement prévu à 18 h à 50 km de là (temps de parcours 1h30)

Malgré plusieurs relances auprès du réceptionnaire, vous décidez au bout d'une heure de décharger le véhicule à l'aide d'un chariot élévateur présent sur le quai.

Mais un incident survient. Consultez votre rapport d'incident (**annexe 2**)



BEP CSTR	SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse		Page 3 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

N°	On donne	Questions	On exige	Points
01	Annexe 1	Le lendemain de l'incident, le destinataire, M LECLERC vous reproche d'être arrivé en retard. Quel argument pouvez-vous lui opposer ?	la réponse proposée doit être précise /2

La lettre de voiture est signée par le destinataire et indique l'heure d'arrivée

N°	On donne	Questions	On exige	Points
02	Annexe 4	Lors de cette livraison chez votre destinataire Leclerc, le délai d'attente est-il raisonnable ?	la réponse proposée doit être justifiée /2

Le temps d'attente est au maximum du contrat type général. Au-delà, le transporteur est en droit de demander une indemnité pour immobilisation du véhicule

N°	On donne	Questions	On exige	Points
03	Annexes 1, 3 et 5	Pouviez-vous prendre l'initiative d'utiliser ce matériel pour effectuer ce déchargement ?	On attend deux éléments de réponse justifiés /4

Le conducteur n'est pas titulaire du CACES nécessaire pour la conduite de ce matériel

Le conducteur n'avait pas l'autorisation du destinataire pour utiliser un matériel qui ne lui appartient pas

BEP CSTR	SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse		Page 4 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

N°	On donne	Questions	On exige	Points
04	Annexe 1	Suite à cet incident, contractuellement, qui est responsable ?	la réponse proposée doit être argumentée /4

Nom du responsable : le transporteur
Justification : d'après le contrat type, le transporteur est toujours responsable.
C'est à lui d'apporter la preuve pour s'exonérer de sa responsabilité

N°	On donne	Questions	On exige	Points
05	Annexe 4	calculez le montant maximum de l'indemnité que prévoit le contrat de transport.	la réponse chiffrée exacte /2

INDEMNITE	POIDS	MONTANT TOTAL
2300 euros/tonne/envoi	3.2 tonnes	$2300 \times 3.2 = 7360\text{€}$
14 euros/kilo	1 palette = 800kg	$14 \times 800 = 11200\text{€}$

On prend le plus petit montant des deux méthodes, donc l'indemnité maxi prévu par le contrat de transport est de : 7360€

N°	On donne	Questions	On exige	Points
06	Annexe 6	Déterminez à quelle indemnité peut prétendre le destinataire	un chiffre exact non arrondi et justifié /2

360 euros : montant figurant sur la facture et représentant le prix de la palette cassée

BEP CSTR	SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse		Page 5 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

N°	On donne	Questions	On exige	Points
07	Annexe 7	Calculez la marge réalisée sur votre transport avant l'incident en complétant le tableau ci-dessous	les chiffres exacts non arrondis avec deux décimales /4

COUT DE REVIENT GLOBAL	% DE MARGE	MARGE REALISEE
250 euros	10 %	25

N°	On donne	Questions	On exige	Points
08	Annexe 7	Quelle peut être l'indemnisation éventuelle versée par l'assureur ? Complétez le tableau ci-dessous	Le montant exact /4

MONTANT DU SINISTRE	MONTANT DE LA FRANCHISE	MONTANT REMBOURSE PAR L'ASSURANCE	MONTANT RESTANT A LA CHARGE DU TRANSPORTEUR
360euros	150 euros	210 euros	150 euros

N°	On donne	Questions	On exige	Points
09	Réponses aux questions 7 et 8	Déterminez le résultat réalisé sur ce transport après l'incident (bénéfice ou perte). Complétez la colonne qui convient .	Le montant exact /4

MARGE REALISEE	MONTANT RESTANT A LA CHARGE DU TRANSPORTEUR	BENEFICE REALISE	DEFICIT REALISE
25 euros	150 euros		125 euros

BEP CSTR	SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse		Page 6 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier		

N°	On donne	Questions	On exige	Points
10	Annexe 3 et 5	Donnez une conclusion sur l'amélioration du service en citant deux propositions pour éviter que cette situation se reproduise.	2 réponses /2

Première proposition :

Téléphoner à l'exploitant pour demander les consignes à appliquer à la suite du retard du cariste

Deuxième proposition :

L'employeur peut émettre une note de service à l'intention des conducteurs leur rappelant l'interdiction d'utiliser les chariots sans autorisation et sans être titulaire du CACES

ACCEPTER TOUTES REPONSES COHERENTES DU CANDIDAT

BEP CSTR		SESSION 2007	CORRIGE
Epreuve : EP3 Analyse			Page 7 / 7
Partie EP3.1 : Analyse de dossier			